

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

Présents : 46

Votants : 54

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_028 - Objet : VOTE DE LA MOTION EN SOUTIEN DE L'HOPITAL SUD GIRONDE

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil Communautaire de la motion de soutien envers le Centre Hospitalier du Sud Gironde.

Cette motion de soutien revendique l'équité d'accès aux soins de la population des territoires Sud Girondins.

Sont défendus, en outre, la garantie d'accès aux soins et le maintien des services essentiels du Centre Hospitalier Sud Gironde par un personnel pérenne, nécessitant l'octroi de moyens et financements adaptés à l'urgence de la situation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de :

- **SOUTENIR** la motion telle que présentée et jointe à la présente.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

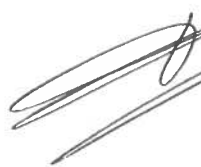
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René Boudiou



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_029 - Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2023

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions provisionnelles pour l'exercice 2023 des taxes directes perçues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2023.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2023, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux d'imposition suivants (46 votes POUR, 8 votes CONTRE, 1 NON VOTANT) :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits attendus
Taxe Foncière bâtie additionnelle	12 589 000	1.68 %	211 495.20 €
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	2 183 000	3.08 %	67 236.40 €
Taxe d'Habitation additionnelle	1 971 452	11.40 %	224 745.53 €
CFE	1 562 000	26.45 %	413 149.00 €
TOTAL			916 626.13 €

Le Président,

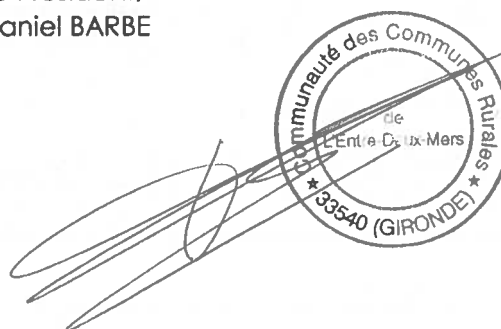
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance,
 René Baudouin



Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
 Le Président,
 Daniel BARBE




République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_030 - Objet : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMUNES DE GORNAC ET MOURENS

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux suivants (50 votes POUR, 3 ABSTENTIONS, 2 NON VOTANTS):

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2023
GORNAC	189	420 116	47 952 €	11.41 %
MOURENS	299	254 023	42 123 €	16.58 %

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

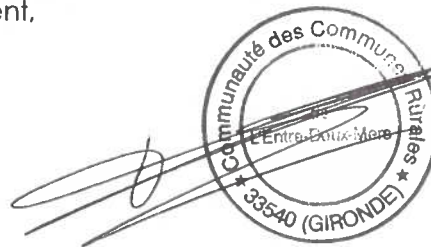
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE

Le Secrétaire de séance,
René BAUDIGUE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_031 - Objet : GEMAPI - FIXATION DU PRODUIT ATTENDU - EXERCICE 2023

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Dropt Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2023 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide (50 votes POUR, 4 votes CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au montant de 123 000 € ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René Baudouin



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_032 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 033-200069599-20230411-DEL_2023_032-DE

Section de fonctionnement	10 436 466.00 €	1 342 953.00 €	11 779 419.00 €	11 737 062.00 €	42 357.00 €	11 779 419.00 €
Section d'investissement	4 771 060.87 €	42 357.00 €	4 813 417.87 €	3 470 464.87 €	1 342 953.00 €	4 813 417.87 €
Total	15 207 526.87 €	1 385 310.00 €	16 592 836.87 €	15 207 526.87 €	1 385 310.00 €	16 592 836.87 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	5 156 489.00 €		5 156 489.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 591 000.00 €		2 591 000.00 €
014	Atténuation de produits	833 326.00 €		833 326.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 129 883.00 €		1 129 883.00 €
66	Charges financières	106 268.00 €		106 268.00 €
67	Charges exceptionnelles	55 000.00 €		55 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €		0.00 €
022	Dépenses imprévues	564 500.00 €		564 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 165 263.00 €	1 165 263.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		177 690.00 €	177 690.00 €
Total		10 436 466.00 €	1 342 953.00 €	11 779 419.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 668 633.48 €		2 668 633.48 €
013	Atténuation de charges	104 000.00 €		104 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 523 899.52 €		2 523 899.52 €
73	Impôts et taxes	4 502 997.00 €		4 502 997.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 847 172.00 €		1 847 172.00 €
75	Autres produits de gestion courante	90 360.00 €		90 360.00 €
78	Reprises provisions	0.00 €		0.00 €
042	Opérations d'ordre		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		11 737 062.00 €	42 357.00 €	11 779 419.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	1 718 772.87 €		1 718 772.87 €
	Opérations d'équipement	2 670 978.00 €		2 670 978.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	307 310.00 €		307 310.00 €
020	Dépenses imprévues			
45	Opérations pour compte de tiers	74 000.00 €		74 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		4 771 060.87 €	42 357.00 €	4 813 417.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	595 144.00 €		595 144.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000.00 €		750 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	240 000.00 €		240 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 811 320.87 €		1 811 320.87 €
027	Autres immobilisations financières	0.00 €		0.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	74 000.00 €		74 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 165 263.00 €	1 165 263.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		177 690.00 €	177 690.00 €
Total		3 470 464.87 €	1 342 953.00 €	4 813 417.87 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (41 votes POUR, 9 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 3 NON VOTANTS) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 033-200069599-20230411-DEL_2023_032-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René BAUSIEUX



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

*L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la
Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se
prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes -
SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,*

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE,
Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN,
Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard
DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL,
Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane
DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane
FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie
HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE
HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine
LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent
MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL,
Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel
REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD,
Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe
SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS,
Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON,
Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier
MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude
CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN,
Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG
BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE,
Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

**DEL_2023_033 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ZONE
D'ACTIVITE LAFON DE MEDOUC**

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de
budget primitif 2023 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la
Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

Dépenses	Recettes
----------	----------

	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	96 021.84 €	385 758.87 €	481 780.71 €	154 956.00 €	326 824.71 €	481 780.71 €
Section d'investissement	101 587.66 €	325 824.71 €	427 412.37 €	42 653.50 €	384 758.87 €	427 412.37 €
Total	193 609.10 €	711 583.58 €	909 193.08 €	197 609.50 €	711 583.58 €	909 193.08 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	6 000.00 €		6 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	90 021.84 €		90 021.84 €
66	Charges financières			
023	Virement à la section d'investissement		64 934.16 €	64 934.16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		319 824.71 €	319 824.71 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		96 021.84 €	385 758.87 €	481 780.71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	79 260.00 €		79 260.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	75 696.00 €		75 696.00 €
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		325 824.71 €	325 824.71 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		154 956.00 €	326 824.71 €	481 780.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		325 824.71 €	325 824.71 €
Total		101 587.66 €	325 824.71 €	427 412.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté	42 653.50 €		42 653.50 €
16	Emprunts, dettes assimilés			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
021	Virement de la section de fonctionnement		64 934.16 €	64 934.16 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		319 824.71 €	319 824.71 €
Total		42 653.50 €	384 758.87 €	427 412.37 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (52 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 ABSTENTION):

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

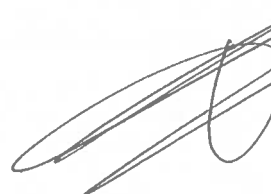
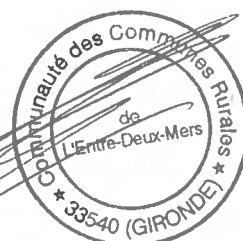
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE

Le Secrétaire de séance,
 René BOUTIERE

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

*L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la
Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se
prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes -
SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,*

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE,
Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN,
Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard
DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL,
Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane
DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane
FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie
HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE
HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine
LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent
MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL,
Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel
REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD,
Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe
SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS,
Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON,
Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier
MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude
CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN,
Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG
BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE,
Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_034 - Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 153.19 € ;

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier pour lequel il a été demandé l'admission en non-valeur, d'un montant total de 4 547.67 € ;

Vu le Budget Primitif 2023 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers – Chapitre 65 – Articles 6541 et 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide (46 votes POUR, 5 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 2 NON VOTANTS) :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 153.19 € ;

- **D'ADMETTRE** en non-valeur – article 6541 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 4 547.67 €.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

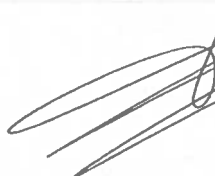
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René BOUQUET



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

Présents : 47

Votants : 55

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_035 - Objet : VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE (FDAVI) - REALISATION DU PROGRAMME 2023

Monsieur LE HOUARNER Joël, Vice-Président en charge des infrastructures, présente le prévisionnel des travaux de voirie à réaliser au cours de l'exercice 2023, établi après avis de la Commission réunie le 3 avril 2023.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide (54 votes POUR, 1 vote CONTRE) :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux travaux de voirie – programme 2023 – de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;
- **DE LES INSCRIRE** au Budget Primitif 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAVI pour un montant de 75 000 euros (plafond).

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

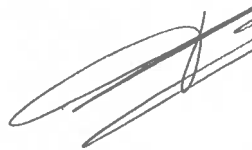
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René BENOÎTUE



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

Présents : 47

Votants : 55

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_036 - Objet : SRDEII - CONVENTION ENTRE LA CDCRE2M ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE ET VALIDATION DE LA CONVENTION

Vu la délibération n° DEL_2021_087 du Conseil Communautaire réuni le 13 septembre 2021, autorisant la signature de la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et

d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises sur le territoire de la Communauté des Communes

Vu la délibération n° DEL_2022_034 du Conseil Communautaire réuni le 9 mai 2022, autorisant la signature de l'avenant à la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises sur le territoire de la Communauté des Communes

Considérant que le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) a été approuvé par le Conseil Régional le 20 juin 2022,

Considérant la convention attachée au nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Monsieur Colin SHERIFFS, Vice-Président en charge du développement économique, expose qu'il est nécessaire de renouveler la signature de la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Région Nouvelle Aquitaine 2022-2028, afin de ne pas interrompre les actions de développement économique et aides aux entreprises,

La stratégie de développement économique communautaire (ci-jointe), en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine repose sur les principes suivants :

- Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi
- Renforcer la souveraineté de la Communauté des Communes par l'innovation responsable
- Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique

Monsieur Colin SHERIFFS informe que mise en œuvre de cette stratégie nécessite également l'approbation par le Conseil Communautaire du règlement d'attribution des subventions aux acteurs économiques du territoire de la Communauté des Communes, ainsi que de la convention liant l'entreprise bénéficiaire et la Collectivité (règlement et convention joints à la présente délibération).

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide (52 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises sur le territoire de la Communauté des Communes pour la période 2022 -2028 ;

- **D'ENTERINER** le règlement d'attribution des subventions aux acteurs économiques du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

- **DE VALIDER** la convention liant l'entreprise bénéficiaire et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

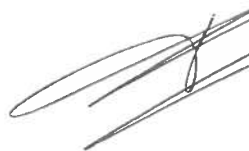
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René Baudouin



Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADÉRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_037 - Objet : LAUBESC - SENTIER D'INTERPRETATION - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2019_082 réuni le 9 décembre 2019, relative à la participation de la Communauté des Communes aux frais d'études du circuit d'interprétation de la Zone Humide de Laubesc ;

Phase 1 : Etude relative à la création d'un sentier d'interprétation – Zone Humide de Laubesc :

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil Communautaire de prendre en charge partiellement l'étude relative à la création d'un circuit d'interprétation de la Zone Humide de Laubesc à hauteur de 2 500 €, qui en raison du l'octroi de 2 subventions par le Conseil Départemental de la Gironde et de l'agence de l'Eau Adour Garonne a été ramenée à 1 000 € comme suit :

Conseil Départemental de la Gironde	5 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	3 000 €
Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	1 000 €
Commune de Cessac	500.00 €
Commune de Courpiac	500.00 €
Total étude SARL TIKOPIA	10 000.00 €

Phase 2 : Fabrication et pose du sentier d'interprétation :

Monsieur le Président rappelle les échanges avec le SMER et les communes de Cessac et Courpiac relatifs à la prise en charge partielle de la Communauté des Communes aux travaux, correspondant à la fabrication et à la pose du sentier d'interprétation de la Zone Humide de Laubesc dont le financement s'établit comme suit :

Subventions attendues	9 220 €
Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	4 610 €
Commune de Cessac	2 305 €
Commune de Courpiac	2 305 €
Total Travaux	18 440 €

Il rappelle que la participation de la Communauté des Communes n'avait recueilli aucune objection des membres du Conseil Communautaire à l'occasion du Conseil du 13 juin 2022, mais que cette décision doit être actée par délibération afin de permettre à la collectivité d'honorer son engagement.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide (47 votes POUR, 7 votes CONTRE, 1 NON VOTANT) :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** à hauteur de 4 610 € les travaux relatifs au sentier d'interprétation de la Zone Humide de Laubesc tels que présentés ci-dessus ;

- **DE LES INSCRIRE** au Budget Primitif 2023.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

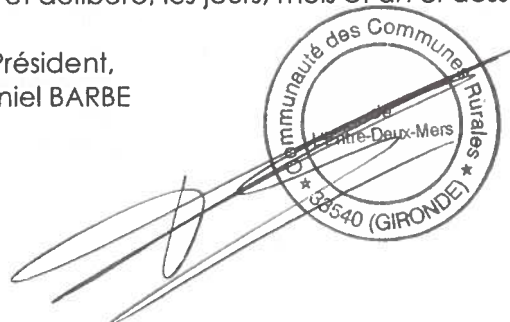
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René Baudouin



Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation: 04/04/2023

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean DE MONTEIL, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Daniel GAUD, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Marcel ALONSO, Philippe CUROY, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, François LUC, Olivier MEHATS, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés :

Absents : Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Jean-Pierre GASNAULT, Thierry LABORDE, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : René BOUDIGUE

DEL_2023_038 - Objet : ENTRETIEN ET GESTION DES FALAISES D'ESCALADE DE FRONTENAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Considérant l'inscription du site d'escalade de Frontenac au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Gironde (PDESI) ;

Considérant que le site d'escalade de Frontenac, dédié aux usagers de sport nature, nécessite un entretien permettant aux pratiquants d'exercer leur loisir en toute sécurité ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide (45 votes POUR, 7 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 1 NON VOTANT) :

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de Frontenac à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers pour l'entretien et la gestion de ses falaises d'escalade ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre la collectivité et la Fédération Française Montagne Escalade (FFME) relative au contrôle et entretien des sites d'escalade de Rimons et de Frontenac.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
René Baudouin



Le Président,
Daniel BARBE

